

# **Procès-Verbal**

## **Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var**

### **Séance du mercredi 10 avril 2019**

Membres en exercice : 13

Date de convocation : 05/04/2019

Membres présents : 9

Membres votants : 9

**Présents :** Serge BALDECCHI, Muriel HARANG-CAHOREAU, Antoine d'INGUIMBERT, Jean-Pierre GUINDEO, Annick BOYZON, Claude CARINI, Elisabeth FONQUERNIE, Christian GIRAUD, Franck HOYEZ.

**Absents/excusés :** Mathieu ADAMISTE, Marie-José RUBY, Christophe VALETTE, Anne-Marie VANCOILLIE (Pouvoir à Annick BOYZON)

**Secrétaire :** Antoine d'INGUIMBERT

#### **EXTRAITS DES DELIBERATIONS**

##### **N° 2019-17 : Subventions accordées aux associations pour l'année 2019**

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer selon le tableau ci-après le montant des subventions attribuées pour inscription au budget de la Commune en 2019.

<b>Objet</b>	<b>Aide accordée</b>	<b>Inscription au BP</b>	<b>Nb de votants</b>
<i>Organismes publics (art.65738)</i>			
Odel Var	75€ / séjour	300 €	9
<i>Association et organismes de droit privé (art.6574)</i>			
Association 6A	500 €	500 €	9
Amstramgram	900 €	900 €	9
Fêtes notre village	4.100 €	4.100 €	8
Gymtonin	850 €	850 €	9
Passion vintage	500 €	500 €	8
Réserve du chasseur	400 €	400 €	9
Société de chasse	700 €	700 €	8
Anciens Maires du Var	120 €	120 €	9
DDEN	100 €	100 €	9
SPA Refuge Flayosc	150 €	150 €	9
Judo Club Centre Var	150 €	150 €	9
Team by Max Perf	150 €	150 €	9

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, DECIDE** d'attribuer pour 2019 les subventions ci-dessus énoncées.

*Monsieur Antoine d'INGUIMBERT, Trésorier de l'association « Fêtes notre village »  
Monsieur Jean-Pierre GUINDEO, Secrétaire de l'association « Passion vintage »,  
Monsieur Christian GIRAUD, Président de la Société de chasse,  
N'ont pas pris part aux débats et au vote pour ces associations respectives.*

**Les subventions ont été accordées à l'unanimité des votants.**

## N° 2019-18 : Taux des taxes locales pour l'exercice 2019

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les taux des taxes locales applicables en 2019 pour inscription au budget primitif de la Commune.

Le Maire expose que l'état n°1259 transmis par la DGFIP prévoit un produit de 240.584 € (à taux constants par rapport à ceux de 2018) et que cette recette suffit à l'équilibre du budget primitif 2019.

Il propose de maintenir pour 2019 les mêmes taux votés pour l'exercice 2018.

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'appliquer les taux suivants pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 6,00 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 7,03 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 44,24 %

## N° 2019-19 : Budget primitif « Commune » 2019

Le Maire propose au Conseil Municipal un budget primitif « Commune » pour l'exercice 2019 qui s'équilibre :

- en section fonctionnement à hauteur de 821.850,74 €
- en section investissement à hauteur de 602.873,01 €

Il présente à l'assemblée le détail des chapitres de la section Fonctionnement ainsi que le détail des chapitres et des opérations en Investissement.

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,**

**ADOpte** le Budget Primitif « Commune » 2019 tel qu'il lui a été présenté.

## N° 2019-20 : Budget primitif « Eau-Assainissement » 2019

Le Maire propose au Conseil Municipal un budget primitif « Commune » pour l'exercice 2019 qui s'équilibre :

- en section fonctionnement à hauteur de 306.544,65 €
- en section investissement à hauteur de 405.766,05 €

Il présente à l'assemblée le détail des chapitres de la section Fonctionnement ainsi que le détail des chapitres et des opérations en Investissement.

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,**

**ADOpte** le Budget Primitif « Eau-Assainissement » 2019 tel qu'il lui a été présenté.

## N° 2019-21 : Demande de subvention au Département pour l'exercice 2019

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que certains programmes d'investissement réalisables en 2019 peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département.

Il propose ainsi au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière du Département pour l'opération « Voirie Communale » dont le coût est estimé à 27.606 € HT.

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,**

**1/ DECIDE** de réaliser l'opération suivante et **SOLLICITE** le Département pour l'attribution de subvention pour ce programme au titre de l'exercice 2019 :

Programme-Opération	Montant HT prévisionnel de l'opération	Subvention sollicitée auprès du CD83
Voirie Communale	27.606 €	19.300 €

**2/ APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Département	19.300 €	70 %
Autofinancement	8.306 €	30 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>27.606 €</b>	<b>100 %</b>

## N° 2019-22 : Transfert de la compétence n°7 au profit du SymiélecVar par les Communes de Carcès, La Motte, Le Luc et par la Métropole TPM

**Vu** la délibération du 26/02/2019 de la Commune de Carcès, actant le transfert de la compétence n°7 « réseau de prise de charge électrique » au profit du SymiélecVar ;

**Vu** la délibération du 19/12/2018 de la Commune du Luc en Pce, actant le transfert de la compétence n°7 « réseau de prise de charge électrique » au profit du SymiélecVar ;

**Vu** la délibération du 12/12/2018 de la Commune de La Motte, actant le transfert de la compétence n°7 « réseau de prise de charge électrique » au profit du SymiélecVar ;

**Vu** la délibération du 18/12/2018 de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM) actant le transfert de la compétence n°7 « réseau de prise de charge électrique » par l'ensemble des Communes membres de la Métropole au profit du SymiélecVar ;

**Vu** la délibération du 14/03/2019 du Comité Syndical du SymiélecVar actant le transfert de la compétence n°7 « réseau de prise de charge électrique » par les Communes de Carcès, Le Luc en Provence, La Motte et par MTPM au profit du SymiélecVar ;

**Considérant** que, conformément à l'article L521118 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la Loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts de compétence ;

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'accepter le transfert de la compétence n°7 au SymiélecVar par les collectivités susdites ;

**AUTORISE** le Maire à signer toute pièce à intervenir pour mettre en œuvre cette décision

## COMMUNICATIONS DU MAIRE

### • Ressources humaines :

Le Maire fait le point sur les modifications à venir concernant les effectifs municipaux :

- 1<sup>er</sup> Mai : départ de Philippe BERNARD, Policier Municipal
- 1<sup>er</sup> juin : détachement de Bruno RUBY (actuellement aux Services Techniques) sur le poste de Policier Municipal
- 1<sup>er</sup> juin : recrutement d'un personnel au sein des Services Techniques
- 1<sup>er</sup> novembre : recrutement éventuel d'un personnel des Services Techniques, selon que le transfert de la compétence eau/assainissement vers la Communauté d'Agglomération se fera ou pas au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## QUESTIONS DIVERSES

### • Antoine d'INGUIMBERT :

- Matériel informatique « école numérique » livrée et installée le 08 avril
- Rappel : chasse aux œufs organisée le dimanche 14 avril

### • Jean-Pierre GUINDEO :

- Ad'AP (accessibilité des établissements et équipements publics) : La DDTM a été reçue pour étudier sur site les demandes de dérogations déposées par la Commune. Avis Favorable.
  - Le Maire félicite Jean-Pierre GUINDEO pour son travail sur ce dossier

### • Claude CARINI :

- L'association de Jackie COUSIN (stérilisation des chats errants) a besoin de financement.
- Le Maire rappelle qu'il a reçu les représentantes de cette association domiciliée sur Lorgues.

\* \* \*

Levée de la séance à 19h10